

Les silences de M. Papon

« J'en viens d'abord aux faits. Il n'est guère besoin de s'étendre. Parlerai-je de ces Algériens couchés sur le trottoir, baignant dans le sang, morts ou mourants, auxquels la police interdisait qu'on porte secours ? Parlerai-je de cette femme évanouie, près de la place de la République, qu'un policier frappait sur le ventre ? Parlerai-je de ces cars que l'on vidait devant un commissariat du Quartier Latin, en forçant les Algériens qui en sortaient à défilier sous une véritable haie d'honneur, sous des matraques qui s'abattaient sur eux à mesure qu'ils sortaient ? J'ai des témoignages de Français et des témoignages de journalistes étrangers. Parlerai-je de cet Algérien interpellé dans le métro et qui portait un enfant dans ses bras ? Comme il ne levait pas les bras assez vite, on l'a presque jeté à terre d'une paire de gifles. Ce n'est pas très grave ; c'est simplement un enfant qui est marqué pour la vie !

Je veux seulement mentionner les faits les plus graves et poser des questions. Il s'agit de faits qui, s'ils sont vérifiés, ne peuvent pas s'expliquer par une réaction de violence dans le feu de l'action. Ce sont des faits qui méritent une investigation sérieuse, détaillée, impartiale, contradictoire.

D'abord, est-il vrai qu'au cours de cette journée il n'y a pas eu de blessés par balles au sein de la police ? Est-il vrai que les cars radio de la police ont annoncé, au début de la manifestation, dix morts parmi les forces de l'ordre, message nécessairement capté par l'ensemble des brigades... et qui devait donc exciter au plus haut point l'ensemble des policiers. C'était peut-être une erreur, c'était peut-être un sabotage, il faudrait le savoir ; et peut-être, d'autre part, n'est-ce pas vrai. C'est pour cela que je veux une enquête.

De même, est-il vrai qu'un grand nombre des blessés ou des morts ont été atteints par des balles du même calibre d'une grande manufacture qui fournit l'armement de la police ? Qu'une grande partie de ces balles ont été tirées à bout portant ? Une enquête dans les hôpitaux peut donner ces renseignements. Il est clair que ce n'est pas n'importe quelle enquête et que ceux qui la feraient devraient être couverts par son caractère officiel, et savoir qu'ils ne risqueraient rien en disant la vérité.

Et voici le plus grave : est-il vrai que, dans la « cour d'isolement » de la Cité, une cinquantaine de manifestants arrêtés apparemment dans les alentours du boulevard Saint-Michel sont morts ? Et que sont devenus leurs corps ? Est-il vrai qu'il y a eu de nombreux corps retirés de la Seine ? Dans les milieux de presse, et pas seulement dans les milieux de la presse de gauche, dans les rédactions de la presse d'information, on parle de cent cinquante corps retirés de la Seine entre Paris et Rouen. C'est vrai ou ce n'est pas vrai ? Cela doit pouvoir se savoir. Une enquête auprès des services compétents doit permettre de le vérifier. Cela implique, ai-je dit, non pas une enquête policière ou administrative, c'est-à-dire une enquête de la police sur elle-même, mais une enquête très large, avec la participation d'étus.

L'essentiel

J'en viens maintenant au propos qui est pour moi l'essentiel, celui qui vous concerne directement, monsieur le Préfet de Police. Mon projet n'est pas de clouer au pilori la police parisienne, de prétendre qu'elle est composée de sauvages, encore qu'il y ait eu bon nombre d'actes de sauvagerie. Mon projet est d'expliquer pourquoi tant d'hommes, qui ne sont probablement ni meilleurs ni pires qu'aucun de nous, ont agi comme ils l'ont fait. Ici, je pense que, dans la mesure où vous admettez partiellement ces faits, vous avez une explication. Elle a d'ailleurs été donnée tout à l'heure : elle réside dans les

attentats algériens, dans les pertes que la police a subies.

S'il s'agit seulement d'expliquer, sur le plan subjectif, l'attitude de la police, cette explication est, en partie, suffisante. Nous nous sommes inclinés assez souvent ici sur la mémoire des policiers tués en service commandé pour le savoir, mais cela n'explique pas tout. Et surtout, ces explications subjectives ne suffisent pas. Le policier individuel riposte lorsqu'il est attaqué, mais il faut voir les choses de plus haut. Ce qui se passe vient d'une certaine conception de la guerre à

Vendredi dernier, au cours d'une séance extraordinaire du Conseil municipal de Paris, Claude Bourdet a pu poser à la tribune un certain nombre de questions précises concernant la répression contre les manifestations algériennes dans la région parisienne, et mettre en cause la façon dont M. Papon concevait cette répression depuis son installation à la Préfecture de police.

Nous reproduisons ici les principaux extraits de cette intervention dont le texte intégral est publié dans le « Bulletin municipal de la Ville de Paris ».

outrance menée contre le nationalisme algérien. Ici on peut me répondre : « Auriez-vous voulu que nous laissions l'ennemi agir librement chez nous ? Et même y commettre des crimes impunitement ? » Sur ce plan, la logique est inévitable : L'ennemi est l'ennemi ; il s'agit de le briser par tous les moyens, ou presque. Mais l'ennemi alors répond de la même façon et on en arrive là où nous sommes aujourd'hui.

Mais il y a une autre façon de voir les choses qui est plus froide, plus soucieuse de la vie humaine. Dans toutes les guerres, même les guerres inexpiables, il y a des « domaines réservés », par une espèce d'entente tacite, où les belligérants s'abstiennent de mener les choses au pire, non pas par sentiment humanitaire, mais parce que c'est l'intérêt des deux parties. Ce qui est vrai dans toutes les guerres est encore bien plus vrai dans une guerre comme celle-ci, dont nous savons maintenant, même si on ne le savait pas avant, qu'elle doit se terminer par une paix négociée et non pas par l'écrasement d'une des parties. Et je dis, même si cela fait sursauter certains d'entre vous, que considérer la métropole comme un de ces domaines réservés a été la politique des dirigeants algériens depuis le début de la guerre, malgré tout ce qui est arrivé, malgré les attentats et les règlements de compte ». Il était impossible qu'il y ait une guerre à outrance en Algérie et qu'il ne se passe rien en France. Mais ce que je dis — et cela me semble vérifié par tout ce qu'on a dit ici à droite sur la puissance du F.L.N. en France, et sur la menace qu'il représente — c'est qu'il aurait pu rendre la situation infiniment plus grave qu'il ne l'a rendue.

La guerre à outrance

Les dirigeants algériens ont agi non pas en vertu de sentiments d'humanité mais dans leur propre intérêt, parce qu'ils voulaient pouvoir organiser les Algériens en France, parce qu'ils voulaient « collecter », comme on l'a dit, et cela vous le savez bien, en général beaucoup plus par le consentement que par la terreur. Il y avait là aussi, probablement, l'influence d'un certain nombre de cadres algériens, en particulier de ces cadres syndicaux de P.U.G.T.A., très enracinés dans le mouvement syndical français, très proches de la population métropolitaine, hos-

tiles au terrorisme. Ce sont malheureusement eux, justement, parce qu'ils étaient connus, repérés, voyants, qui ont été les premiers arrêtés, souvent déportés en Algérie, et on ne sait pas malheureusement, vous le savez, ce que ceux-là sont devenus.

Vous répliquerez qu'il y a eu, dès le début de la guerre, des règlements de compte entre Algériens, des liquidations de dénonciateurs, etc., c'est-à-dire des crimes que la police ne pouvait pas tolérer, quelle que fût sa politique. Oui, mais il y a, pour la police, bien des façons d'agir et, dans les pre-

miers temps, on n'a pas vu se produire, du côté policier, les violences extrêmes qui sont venues ultérieurement. Ce que je dis, c'est qu'un certain moment, on a estimé que cette action de la police ne suffisait pas. On a estimé qu'il fallait qu'à la guerre à outrance menée contre le F.L.N. en Algérie, corresponde la guerre à outrance menée contre le F.L.N. en France. Le résultat a été une terrible aggravation de la répression, la recherche par tous les moyens du « renseignement », la terreur organisée contre tous les suspects, les camps de concentration, les sévices les plus inimaginables et la « chasse au raton ».

Je dis, monsieur le Préfet de Police, que vous-même avez particulièrement contribué à créer ainsi, au sein d'une population misérable, épouvantée, une situation où le réflexe de sécurité ne joue plus. Je dis que les consignes d'attentats contre la police étaient bien plus faciles à donner dans un climat pareil de désespoir. Je dis que même si de telles consignes n'existaient pas, le désespoir et l'indignation suffisaient souvent à causer des attentats spontanés, en même temps qu'à encourager ceux qui, au sein du F.L.N., voulaient en organiser. Je dis qu'on a alimenté ainsi un enchaînement auquel on n'est plus capable de mettre fin.

« Est-il vrai ? »

Je pense, monsieur le Préfet de Police, que vous avez agi, dans toute cette affaire, exactement comme ces chefs militaires qui considèrent que leur propre succès et leurs propres mérites se mesurent à la violence des combats, à leur caractère meurtrier, à la dureté de la guerre. C'était la conception du général Nivelle au cours de l'offensive du Chemin des Dames, et vous savez que l'histoire ne lui a pas été favorable. C'est cette conception à qui a été la vôtre à Constantine et celle que vous avez voulu importer dans la région parisienne, avec les résultats que l'on sait. Maintenant, vous êtes pris à votre propre jeu et vous ne pouvez pas vous arrêter, même en ce moment, à une époque où la paix paraît possible. La terreur à laquelle la population algérienne est soumise n'a pas brisé la menace contre vos propres policiers, bien au contraire. J'espère me tromper, j'espère que vous n'aurez pas relancé, d'une manière encore pire, l'enchaînement du terrorisme et de la répression.

Car, enfin, il n'était pas condamnable, il était excellent que le F.L.N. cherche, lui, à sortir de cet engrenage par des manifestations de rue, des manifestations dont un grand nombre de gens ont dit qu'elles étaient, à l'origine, pacifiques. Nous aurions dû comprendre, vous auriez dû comprendre, que c'était là l'exutoire qui permettrait au désespoir de ne pas se transformer en terrorisme. Au lieu de cela, vous avez

contribué à créer une situation pire, vous avez réussi — et peut-être certains s'en félicitent-ils — à dresser contre les Algériens, il faut le dire, une partie importante de la population parisienne qui ne comprend pas, évidemment, pourquoi ces Algériens manifestent. Elle n'est pas algérienne, cette population, elle ne vit pas dans les bidonvilles, sa sécurité de tous les instants n'est pas menacée par les harkis, etc... Alors, évidemment, « que viennent-ils faire dans les rues, ces Algériens ? Leur attitude est incompréhensible ! »

Je dis, messieurs les Préfets, mes chers collègues, que loin de chercher à réprimer l'agitation politique de Algériens, nous devons, dans cette perspective de négociation, de paix, que nous ouvrons enfin, même si c'est trop tard — nous devons chercher à légaliser l'activité politique des Algériens en France. Il faut que leur action politique s'exerce au grand jour, avec des organisations légales, donc contrôlables, avec des journaux que l'on puisse lire. Nous devons leur laisser d'autres moyens que ceux du désespoir.

Monsieur le Préfet de Police, cela suppose que vous, vous changez d'attitude. Ici, je suis obligé de vous poser une question très grave. Je vous prie, non pas de m'en excuser, car vous ne m'en excuserez pas, mais d'expliquer qu'il est difficile, pour un journaliste qui sait que son journal sera saisi si quoi que ce soit déplait un peu trop à la police ou au gouvernement, d'écrire un article sur ce sujet. Mais, quand ce journaliste est conseiller municipal, il a la possibilité de venir dire ces choses à la tribune et de le dire sans ambages.

Voici ma question : est-il vrai, qu'à la fin de septembre et d'octobre, par la voix de membres de la police parisienne, vous avez affirmé à plusieurs reprises que le ministre de la Justice avait été changé, que la police était maintenant « couverte » et que vous aviez l'appui du gouvernement ? Si c'était vrai, ce n'était pas la police, mais le ministre de la Justice, qui aurait dû expliquer, en grande partie, l'attitude de la police au cours de ces derniers jours. Si ce n'est pas vrai, fat mieux de toute façon, d'ici quelques années, d'ici quelques mois, quelque semaine peut-être, tout se saura, l'on verra qui avait raison. Et si j'avais eu tort aujourd'hui, je serai le premier à m'en féliciter.

En guise de réponse

Dans sa réponse, plus modérée qu'ordinaire (agréablement simplifiée de quelques points contre les « Tauffes », visant visiblement la presse modérée coupable de n'être pas restée muette) — le Préfet de police n'a répondu ni aux questions posées par Claude Bourdet, ni à celles de Raymond Bossus (communiste) ou André Girard (S.F.I.O.). Faisant l'historique du terrorisme, et de la répression, chercha naturellement à démontrer que la police avait toujours fait son devoir et rien que son devoir. Il parle de l'activité « sociale » de cette police et affirme aussi que la répression avait fait notablement décroître le nombre des attentats. Mais, indice significatif, il a fourni les chiffres du terrorisme entre Algériens depuis 1956. Il a donné par contre ceux des attentats contre la police que pour les deux derniers mois, et a, à un moment donné, parlé de l'année 1958, comme « début nos malheurs ».

Enfin, il s'est efforcé de démontrer par des exemples récents que les policiers frappés par le F.L.N. n'étaient pas coupables de crimes contre les « vailleurs algériens » (Yazid avait-il affirmé cette culpabilité à Tunis, ma gauche, au Conseil municipal, insisté plutôt sur l'enchaînement aveugle de la répression et du terrorisme — et a, d'autre part, rejeté sur le F.L.N. l'ensemble des crimes attribués à la répression avant le 17 octobre, en faisant le procès d'un certain nombre d'accusations tirées d'un tract de Fédération de France du F.L.N., et écrivait des faits remontant, pour plus récent, au 10 octobre.

Quoi qu'il en soit de ces explications, elles étaient singulièrement insuffisantes pour justifier les méthodes de la répression depuis quatre ans, surtout, le Préfet de police concentrait son exposé sur la période précédente, le 17 octobre, n'a fourni aucune explication sérieuse sur l'attitude de la police ce jour-là et les jours suivants.

LA VOIE COMMUNISTE
Directeurs politiques : G. SPITZER et S. BLUMENTAL
REPARUTION après la saisie « motivée » par les révélations sur les ratonnades à Paris et les noyades d'Algériens.
Numéro d'OCTOBRE en vente dans les kiosques 1 NF.
Administration : Boîte Postale 90-10 Paris - C.C.P. 10.459-27.

était l'objet principal du débat. Les victimes ont été « trop nombreuses sans doute, mais « leur nombre limité par l'action de la police » ; internés ont été bien traités, nourris et soignés : on n'a gardé que les aspects qui sont, estime-t-on, les cadres du F.L.N.

Tout est donc pour le mieux. D'ailleurs, le Préfet de police a affirmé que si les manifestations du 17 octobre ont eu lieu — c'est parce que le F.L.N. avait vu son action terroriste sapée par le couvre-feu et les autres mesures et parce que les attentats avaient cessé de ce fait après le 7 octobre... C'était donc pour pouvoir reprendre les attentats que le F.L.N. demandait le 17 octobre la suppression du couvre-feu ! M. Papon a pourtant indiqué que l'on avait distribué environ dix mille laissez-passer ; était-il donc impossible aux terroristes de s'en procurer ou d'en établir de faux ?

Des explications aussi sérieuses ont suffi à la majorité de droite du Conseil municipal, qui a refusé la demande d'enquête de Claude Bourdet (P.C. et S.F.I.O. votant-pour) : 39 voix contre 13 avec de nombreuses abstentions. Il semble toutefois que l'optimisme du Préfet de police ne soit pas entièrement partagé par le gouvernement : « l'igame » Massenet aurait fait un rapport devant le Conseil des ministres, relatant une situation apparemment encore plus grave que ce qu'a écrit la presse. Ce qui ne veut pas dire, malheureusement, que le gouvernement désapprouve le Préfet ou lui imposera d'autres méthodes.



BOULEVARD SAINT-MICHEL, UN ETUDIANT ACCOMPAGNE UN ALGERIEN BLESSE (Ella Kagan-Daimas)

La F.E.N. prend ses distances

Pas de bouleversement au congrès de la F.E.N. • Les points de vue se rapprochent sur l'Algérie • La relance de l'action laïque • La F.E.N. et les partis politiques

Il y a en général peu de surprises attendre des congrès syndicaux. La déviation de l'Education nationale, i tient le sien durant les congés de ussaint, n'échappe pas à la règle. Les ndats y sont répartis entre sections artementales, légèrement majori- es, et syndicats nationaux adhé- ts : Syndicat national des Institut- rs, Syndicat national de l'Enseign- nt supérieur, Syndicat national de l'enseignement technique, agents de ucation nationale, etc.

ette année comme les précédentes, y a pas de bouleversements internes rovoir. A long terme, les structures a F.E.N. sont peut-être menacées es changements prévus dans celles ministère de l'Education nationale. directions des différents degrés seignement vont être supprimées, ériode d'orientation dépendra d'une ice unique, quelle que soit l'origine enseignant qui l'assurent. Dans ces litions, la pérennité des divisions elles entre grands syndicats pour- être remise en question. Ce ne sera toutefois à ce congrès.

nc pas de changement envisagé es structures. Pas de changement plus dans les tendances. Il y a e d'habitude, trois motions éntation, trois motions sur l'Algé- rois motions sur l'action laïque, motions dites « corporatives », forces respectives des tendances nt pas changé, les motions de la ne dite « autonome » remporté- à peu de choses près la majorité elle.

ble de la fonction publique. Les diri- gements pensent qu'à la faveur de ce mouvement, certains points restés en tel le reclassement des agents de l'Education nationale et des instituteurs. Une partie de ceux-ci sont d'ailleurs en grève.

A propos de la paix en Algérie — le principal débat de 1960 — les points de vue se sont rapprochés. « Nous avons, dit Lauré, soutenu la double nécessité d'une solution négociée qui doit assurer une décolonisation totale et assurer dans l'Algérie nouvelle les garanties fondamentales que tout homme et toute minorité ethnique sont en droit d'exiger. »

C'est la clef de la position majoritaire. Il n'est évidemment plus question de table ronde, et si la motion précise que le F.L.N. porte sa part de responsabilité dans l'échec des pourparlers de Melun, d'Evian et de Lugrin, la représentativité du G.P.R.A. est totalement reconnue. Le texte prend acte de ce que le F.L.N., d'autre part, vient « de réaffirmer son double souci d'une solution juste et humaine du problème des Européens en Algérie et d'une coopération fructueuse entre les peuples français et algérien ». Les obstacles à la réalisation du deuxième objectif de la F.E.N. ne viennent donc pas de ce côté-là. Dans ces conditions, le débat interne sur l'Algérie perd de son importance.

syndicats associés sur un pied d'égalité aux organisations d'enseignants et aux conseils de parents d'élèves.

Ces comités devraient mener la campagne à partir d'un inventaire des problèmes locaux et appuyer la défense générale de la laïcité sur ces situations locales et sur les revendications qui peuvent en résulter. Ces propositions relèvent de deux soucis. Les communistes ne veulent plus fournir comme en 1959-1960 le gros des forces d'une opération dont ils ne tirent aucun avantage de propagande. Ils veulent par ailleurs obliger la S.F.I.O. à accepter localement l'unité sous peine de s'exclure de cette plate-forme laïque qui est souvent la seule qui lui reste.

La majorité de la F.E.N. reste totalement opposée à cette conception. Pour que les querelles des partis n'empêchent pas l'action laïque, disent les dirigeants, le C.N.A.L. doit en garder l'initiative et la responsabilité.

La discussion aura au moins le mérite de relancer de toute façon l'action laïque. Pour répondre aux cégétistes, la majorité devait prendre des initiatives. Elle propose l'organisation annuelle, au début du premier trimestre, de manifestations locales, à propos de problèmes locaux, aboutissant à une manifestation nationale. Ainsi, cette année, trois mille délégués se réuniront le 26 novembre à Clichy.

Est-ce une relance suffisante ? Les minoritaires ne le croient pas. C'est en tout cas le point crucial du congrès et surtout l'épreuve majeure pour la F.E.N. dans les mois à venir. Sa fai-

blesse c'est qu'elle ne peut obtenir seule l'audience des militants laïques pour mener efficacement l'action comme elle l'entend. Sa force vient de ce que P.C.F. et C.G.T. hésiteront à diviser la lutte pour la laïcité.

Contacts syndicaux sans exclusive et méfiance envers les partis

Ainsi, à travers le problème laïque, un autre apparaît, celui des rapports de la F.E.N. avec les autres syndicats et les partis politiques.

Actuellement la F.E.N. participe aux négociations sur la Fonction publique dans le cadre d'une double alliance : d'une part avec F.O. et la C.F.T.C., d'autre part avec la même C.F.T.C. et la C.G.T. Les dirigeants autonomes affirment qu'ils joueront aussi longtemps qu'il faudra le rôle de courtiers pour aboutir à un accord avec la C.G.T. sur les formes du combat laïque, et avec la C.F.T.C. sur la réorganisation du ministère de la rue de Grenelle.

Mais ces contacts syndicaux très ouverts laissent à l'écart les partis politiques et leurs initiatives, à l'égard desquelles la F.E.N. est sur une grande réserve. Le congrès de cette semaine approuvera vraisemblablement cette tendance au dégageant de l'action politique immédiate et à l'autonomie de l'action syndicale.

Pierre BELLEVILLE.

Action laïque : le C.N.A.L. seulement

Les désaccords principaux se situent ailleurs et d'abord sur l'action laïque. Ici ils se sont aggravés depuis juillet.

La position de la F.E.N. est connue. Elle consiste à laisser au C.N.A.L. le monopole de l'action laïque, les autres organisations, syndicats ouvriers, partis, se contentant de soutenir ses initiatives. La campagne de pétition de 1959-1960 s'est déroulée sur cette base.

Aujourd'hui P.C.F., C.G.T. et tendance minoritaire proposent de relancer la campagne laïque à partir de comités locaux le plus larges possibles, comprenant par conséquent partis et

Accords du 9 avril

Le domaine purement syndical, ad événement de l'année a été le ment revendicatif du printemps conclusion du 9 avril. Georges et la majorité défendront leur at- d'alors : le retrait de l'ordre de l'accord-passé avec le gouver- Les attaques sur ce point, très u congrès du S.N.I., recontere- tainement moins d'écho aujourd- Les accords intervenus alors sont en application et les salaires de bre et d'octobre s'en sont res- D'autre part, la F.E.N. participe ment aux mouvements d'ensem-

- J'AI VÉCU LA-BAS -

par MICHELE ADES

L'autobiographie d'une juive algérienne. Plaquette 64 p., 4,50 NF

Un témoignage nouveau et original

PRESSES DU TEMPS PRÉSENT

(En vente chez votre libraire habituel.)